



HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)
Date d'émission: 10-31-2021 Date de révision: 03-21-2024 Version: 2.0

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : HG nettoyant de moisissures
Type de produit : Détergent
Code du produit : 186 ART
Groupe de produits : Produit commercial
Vaporisateur : Vaporisateur

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Destiné au grand public
Utilisation recommandée : Agent nettoyant pour salle de bains
Restrictions d'emploi : Toutes les autres utilisations non recommandées ci-dessus

1.4. Données relative au fournisseur

Fournisseur

HG International B.V.
P.J. Oudweg 41
Almere, 1314 CJ
The Netherlands
T +31 (0)36 54 94 700
safety@hg.eu - www.hg.eu

Distributeur

Toolway Industries Ltd.
1-280 Hunter's Valley Road
Woodbridge, On L4H 3V9
Canada

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Canada	CANUTEC		1-888-CANUTEC (226-8832) (North American) 1-613-996-6666 (International use)	Toll Free (800) 255 3924 (24h)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1B	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, Catégorie 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
Dangereux pour le milieu aquatique, Danger chronique, Catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

2.2. Éléments d'etiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA)



Mention d'avertissement (GHS CA)

: Danger

Mentions de danger (GHS CA)

: H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Conseils de prudence (GHS CA)

P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire attentive et appliquer toutes les instructions.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Éliminer le produit dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (Substance active (Biocide))	hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif	n° CAS: 7681-52-9	≥ 2 – < 5	Corr. Mét. 1, H290 Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Corr. Cut. 1B, H314 Lés. Oculaire 1, H318 TSOC EU 3, H335 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 1, H410

HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Hydroxyde de sodium; soude caustique	Hydroxyde de sodium; soude caustique	n° CAS: 1310-73-2	≥ 1 – < 2	Corr. Mét. 1, H290 Corr. Cut. 1A, H314 Lés. Oculaire 1, H318

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins général	: Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Pas de données propres.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Rougeur. Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Rougeur. Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Favorise l'inflammation des matières combustibles. L'ingrédient actif est comburant. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
Danger d'explosion	: Une chaleur intense peut entraîner la rupture de l'emballage.
Réactivité en cas d'incendie	: Lorsque le produit brûle, il peut dégager des gaz chlorés toxiques.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes de soufre. Oxydes métalliques. Composés halogénés.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Mesures de précaution contre l'incendie	: Évacuer la zone. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

Conditions de stockage : Garder sous clef. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Matières incompatibles : Acides. Matières combustibles.

Température de stockage : $> 0 - < 30\text{ }^{\circ}\text{C}$

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les conteneurs ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus debout afin d'empêcher les fuites.

Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.

HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
Plafond	2 mg/m ³
Notations et remarques	RP
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m ³
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833

HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m³
Notations et remarques	TLV® Basis: URT, eye, & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2024
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium hydroxide
LEMT C	2 mg/m³
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:
Vêtements de protection. Gants. Lunettes de sécurité. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.

Protection des mains:				
Gants de protection				
Type	Matériau	Pénétration	Épaisseur (mm)	Pénétration
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	0.35	
Gants jetables	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0.5	

Protection oculaire:		
Lunettes de sécurité avec protections latérales. Lunettes de sécurité		
Type	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Conditions normales d'utilisation	avec protections latérales
Masque facial	Gouttelettes, En cas de risque de projection de liquide :	avec protections latérales

Protection de la peau et du corps:	
Vêtements de protection à manches longues. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques	
Type	
Vêtements de protection à manches longues	
Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques	
Utiliser un vêtement de protection chimiquement résistant	

Protection des voies respiratoires:	
Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit	

HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible
Couleur	: jaune clair
Odeur	: Chlore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: > 13
Concentration de la solution de pH	: 100 %
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: 0 °C
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,075 – 1,085
Solubilité	: Produit soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'écart des acides (forts). Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	: Acides. Matières combustibles.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)	
DL50 orale rat	1100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 orale	8910 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: other:
DL50 voie cutanée	> 20000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 10500 mg/l
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 10,5 mg/l
ATE CA (oral)	1100 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau. pH: > 13
--------------------------------------	---

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)	
pH	11
Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
pH	> 14

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: > 13
--	--

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)	
pH	11
Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
pH	> 14

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

HG nettoyant de moisissures	
Vaporisateur	Vaporisateur
Symptômes/effets après inhalation	: Pas de données propres.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Rougeur. Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Rougeur. Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)	
CE50 - Crustacés [1]	141 µg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	35 µg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	0,141 mg/l waterflea
CE50 72h - Algues [1]	0,0365 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0,0183 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
CL50 - Poissons [1]	> 35 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	40,4 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia sp.
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 33 mg/l waterflea

12.2. Persistance et dégradation

HG nettoyant de moisissures	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
Persistence et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HG nettoyant de moisissures	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation attendue.

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,42

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,88

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Fluorinated greenhouse gases	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
UN3267	UN3267	3267	3267
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif ; Hydroxyde de sodium; soude caustique)	Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif ; Hydroxyde de sodium; soude caustique)	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif ; Hydroxyde de sodium; soude caustique)	Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (sodium hypochlorite, solution... % Cl active ; Sodium hydroxide; caustic soda)

HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

TMD	DOT	IMDG	IATA
Description document de transport			
UN3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif ; Hydroxyde de sodium; soude caustique), 8, II	UN3267 Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif ; Hydroxyde de sodium; soude caustique), 8, II	UN 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif ; Hydroxyde de sodium; soude caustique), 8, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 3267 Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (sodium hypochlorite, solution... % Cl active ; Sodium hydroxide; caustic soda), 8, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
8	8	8	8
			
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
II	II	II	II
14.5. Dangers environnementaux			
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD	
N° ONU (TDG)	: UN3267
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 L
Quantités exemptées (TDG)	: E2
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 1 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 153

HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

DOT

N° ONU (DOT)	: UN3267
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: B2 - MC 300, MC 301, MC 302, MC 303, MC 305, and MC 306 and DOT 406 cargo tanks are not authorized. IB2 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized. T11 - 6 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP2 - a. The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: (image) Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling, and a is the mean coefficient of cubical expansion of the liquid between the mean temperature of the liquid during filling (tf) and the maximum mean bulk temperature during transportation (tr) both in degrees celsius. b. For liquids transported under ambient conditions may be calculated using the formula: (image) Where: d15 and d50 are the densities (in units of mass per unit volume) of the liquid at 15 C (59 F) and 50 C (122 F), respectively. TP27 - A portable tank having a minimum test pressure of 4 bar (400 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 4 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 154
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 202
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 242
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 1 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 30 L
DOT Emplacement d'arrimage	: B - (i) The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel carrying a number of passengers limited to not more than the larger of 25 passengers, or one passenger per each 3 m of overall vessel length; and (ii) "On deck only" on passenger vessels in which the number of passengers specified in paragraph (k)(2)(i) of this section is exceeded.
DOT Arrimage - Autre information	: 40 - Stow "clear of living quarters", 52 - Stow "separated from" acids

IMDG

Dispositions spéciales (IMDG)	: 274
Quantités limitées (IMDG)	: 1 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E2
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC02
Instructions pour citernes (IMDG)	: T11
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP2, TP27
N° FS (Feu)	: F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement)	: S-B - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Bravo – SUBSTANCES CORROSIVES
Catégorie de chargement (IMDG)	: B
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW2
Tri (IMDG)	: SGG18, SG35
Propriétés et observations (IMDG)	: Reacts violently with acids. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

IATA

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y840
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 0.5L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 851
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 1L

HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 855
(IATA)
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 30L
Disposition particulière (IATA) : A3, A803
Code ERG (IATA) : 8L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif (7681-52-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 10-31-2021
Date de révision : 03-21-2024

Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Conseils de prudence (GHS CA)	Modifié
	Utilisations recommandées & restrictions	Modifié
	Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	Modifié
	DOT Emplacement d'arrimage	Modifié
	Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	Modifié
	Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	Modifié
	Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	Modifié
	Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	Modifié
	Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	Modifié
	Groupe d'emballage (DOT)	Modifié

HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Quantités exemptées (TDG)	Modifié
	Groupe d'emballage (TDG)	Modifié
	Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	Modifié
	Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	Modifié
	Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	Modifié
	Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	Modifié
	Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	Modifié
	Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	Modifié
	Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	Modifié
	Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	Modifié
	Quantités limitées (IMDG)	Modifié
	Catégorie de chargement (IMDG)	Modifié
	Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	Modifié
	Instructions pour citernes (IMDG)	Modifié
	Instructions d'emballages GRV (IMDG)	Modifié
	Quantités exceptées (IMDG)	Modifié
	Dispositions spéciales (IMDG)	Modifié
	N° ONU (DOT)	Modifié
	Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	Modifié
	N° ONU (TDG)	Modifié
	n° DOT NA	Modifié
	DOT Arrimage - Autre information	Modifié
	Désignation officielle pour le transport (DOT)	Modifié
	Désignation officielle pour le transport (TMD)	Modifié
	Inflammabilité	Modifié
	Date de révision	Ajouté
	Mention d'avertissement (GHS CA)	Modifié
	Pictogrammes de danger (GHS CA)	Modifié
	Mentions de danger (GHS CA)	Modifié
	Concentration de la solution utilisée pour la mesure du pH	Ajouté
	Tri (IMDG)	Ajouté
	Propriétés et observations (IMDG)	Modifié

HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Désignation officielle pour le transport (IATA)	Modifié
	Désignation officielle pour le transport (IMDG)	Modifié
1.1	Autres moyens d'identification	Ajouté
1.2	Restrictions d'emploi	Ajouté
2.1	Classification (GHS CA)	Modifié
3	Composition/information sur les ingrédients	Modifié
4.1	Premiers soins après inhalation	Modifié
4.1	Premiers soins général	Ajouté
4.1	Premiers soins après ingestion	Modifié
4.1	Premiers soins après contact oculaire	Modifié
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié
4.2	Symptômes/effets après ingestion	Ajouté
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Modifié
4.2	Symptômes/effets après contact avec la peau	Modifié
4.2	Symptômes/effets après inhalation	Ajouté
5.1	Agents d'extinction non appropriés	Modifié
5.2	Danger d'incendie	Ajouté
5.2	Danger d'explosion	Ajouté
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Modifié
5.2	Réactivité en cas d'incendie	Ajouté
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Ajouté
5.3	Mesures de précaution contre l'incendie	Ajouté
6	Pour la rétention	Modifié
6.1	Mesures générales	Ajouté
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié
7.1	Dangers supplémentaires lors du traitement	Ajouté
7.2	Conditions de stockage	Modifié
7.2	Matériaux d'emballage	Ajouté
7.2	Mesures techniques	Ajouté
7.2	Matières incompatibles	Ajouté
7.2	Prescriptions particulières concernant l'emballage	Ajouté
7.2	Température de stockage	Ajouté
8.2	Protection oculaire	Modifié
8.2	Équipement de protection individuelle	Modifié

HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
9.1	Point de fusion	Ajouté
9.1	Point de congélation	Ajouté
9.1	Densité relative	Modifié
9.1	pH	Modifié
10	Possibilité de réactions dangereuses	Modifié
10	Conditions à éviter	Modifié
10	Matières incompatibles	Modifié
12.1	Écologie - général	Modifié
12.2	Persistance et dégradabilité	Ajouté
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Ajouté
13.1	Réglementation régionale sur les déchets	Ajouté
13.1	Indications complémentaires	Ajouté
13.1	Recommandations pour l'élimination des eaux usées	Ajouté
13.1	Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Ajouté
14	Instructions d'emballage (IMDG)	Modifié
14	Groupe d'emballage (IATA)	Modifié
14	Groupe d'emballage (IMDG)	Modifié
14.1	N° ONU (IMDG)	Modifié
14.1	N° ONU (IATA)	Modifié
16	Conseils de formation	Ajouté
16	Autres informations	Modifié

- Conseils de formation
- : S'assurer que le personnel connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.
- Autres informations
- : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage. DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Full text of hazard classes and H-statements:	
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318	Provoque de graves lésions des yeux

HG nettoyant de moisissures

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Full text of hazard classes and H-statements:	
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.